

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 novembre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DASES 172** Subvention (5000 euros) à l'association *Silver Valley* pour son action visant à renforcer l'émergence de projets innovants pour les seniors.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association *Silver Valley* (Ivry-sur-Seine) au titre de l'année 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5000 € est attribuée à l'association *Silver Valley* (Ivry-sur-Seine) (SIMPA 191596 – dossier 2021\_11854) au titre de 2021.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**